



**Ville d'Angoulême**  
Extrait du registre des délibérations

**Représentation de la Ville au sein des Comités de quartier -  
Modificatif**

DE20170327\_56

Conseil municipal du 27 mars 2017

Rapporteur :  
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le **30 MARS 2017**  
Affichée le 30 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 15 mars 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme COUTANT, M. SARDIN

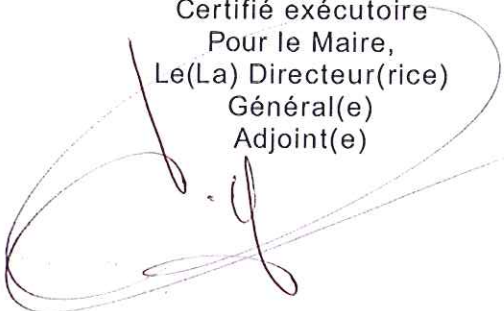
Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- Mme CHAUVET à M. GATELLIER
- Mme LASBUGUES à M. ELIE
- Mme SERRALHEIRO à M. DEBROSSE
- M. JUIN à M. VERGNAUD
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à M. PAIN
- Mme PEREZ à M. BOUAZZA

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Denis DEBROSSE

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice)  
Général(e)  
Adjoint(e)



## D I V E R S

### Représentation de la Ville au sein des Comités de quartier - Modificatif

Assemblées et Contrôle de  
légalité  
id : 1740

Conseil municipal  
27 mars 2017

56

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2014, vous avez désigné par délibération n°7 des représentants de la Ville au sein des comités de quartier suivants :

- Comité de quartier Sillac / Grande Garenne :

- . Titulaire : Danielle CHAUVET
- . Suppléante : Elisabete SERRALHEIRO

- Comité de quartier Basseau / Petite Garenne :

- . Titulaire : Danielle CHAUVET
- . Suppléante : Elisabete SERRALHEIRO

Il vous est proposé de remplacer Madame Elisabete SERRALHEIRO en tant que représentant suppléant dans ces deux structures par Monsieur Jean-Pol GATELLIER.

Par ailleurs, le comité de quartier de Ma Campagne ayant repris ses activités, il vous est proposé de désigner :

- Mme Danielle CHAUVET comme représentante titulaire de la collectivité
- et M. Jean-Pol GATELLIER comme représentant suppléant

Il vous est proposé conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et si vous en êtes d'accord à l'unanimité :

De ne pas procéder par scrutin secret aux présentes désignations ;

D'approuver ces nouvelles désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
27 mars 2017

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

Pour le Maire,  
Samuel CAZENAIVE  
Adjoint délégué  
Culture - Patrimoine - Industries de l'Image  
Festival - Tourisme



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

